



COMPTE RENDU DU CSAL du 12 Décembre 2023

Ordre du jour :

- 1/ règlement intérieur des comités sociaux d'administration (vote) ;
- 2/ questions diverses.

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Solidaires Finances Publiques 52 lit une liminaire.

-1/ règlement intérieur des comités sociaux d'administration :

L'administration a soi-disant pris connaissance des propositions de modifications locales portées par Solidaires Finances Publiques 52 et FO.

Toutefois, le projet de Règlement Intérieur (RI) présenté à la Formation Spécialisée (FS) locale n'a pas été modifié.

Le Président nous informe qu'une circulaire serait susceptible d'apporter quelques modifications revendiquées par les organismes syndicaux nationaux...A VOIR !!!

Le règlement intérieur est soumis au vote : CONTRE de la part de l'ensemble des représentants syndicaux.

Les représentants en intersyndicale lisent une délibération dénonçant le manque de dialogue social ; forçant ainsi l'administration :

- à porter celle-ci à la connaissance des agents conformément à l'article 98 du décret 2020-1427 ;
- à apporter une réponse écrite à l'ensemble des agents dans un délai de deux mois.

Nous insistons sur l'importance de ces mesures indispensables au bon fonctionnement des instances de dialogue social.

-2/ questions diverses.

Solidaires Finances Publiques 52 demande conformément à l'article 47 du décret n°2020-1427 du 20/11/2020 quand aura lieu le CSAL de programmation des travaux pour l'année 2024. (1^{er} quadrimestre 2024).

Le Président nous informe que notre DDFIP participera à l'expérimentation « et oui une de plus » consistant au rattachement hiérarchique du service local des domaines de la Haute-Marne au Pôle Responsabilité Immobilière de l'État (PRIE) de Strasbourg.